

Date de mise en ligne le 08 12 2022

ARRETE N°327/2022/AJ

Portant nomination de deux mandataires de la Régie de recettes et d'avances « Spectacles »

Le Maire de la Commune de Lons,

Vu le titre II du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 131 du 29 juillet 2004 créant la régie de recettes spectacles,

Vu les délibérations n° 05/24062015 du 24 juin 2015, n° 10/18092015 du 18 septembre 2015 et n°14/29052017 du 29 mai 2017 actualisant cette régie et la transformant, notamment, en régie de recettes et d'avances,

Vu l'arrêté n°264/2015/AJ nommant le régisseur de ladite régie,

Considérant la nécessité de prévoir un renfort, au bar, pour certains spectacles, il convient d'ajouter à la régie de recettes et d'avances « spectacles » deux mandataires supplémentaires.

Vu les avis conformes du comptable public assignataire, du régisseur et du mandataire suppléant en date du 1^{er} décembre 2022,

ARRETE

Article 1er :

Madame Julianne BETBEDER et Quentin LABORDE, sont nommés, à compter de ce jour, mandataires de la régie de recettes et d'avances « spectacles », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2ème :

Madame Julianne BETBEDER et Quentin LABORDE ne doivent pas encaisser de recettes ni payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constituée comptable de fait, et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Article 3ème :

Madame Julianne BETBEDER et Quentin LABORDE sont tenus d'appliquer, en ce qui les concernent, les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Article 4ème :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Trésorier de Lescar
- Aux intéressées, pour notification

Fait à Lons, le 1^{er} décembre 2022

Le Maire,



Nicolas PATRIARCHE

*Le Régisseur titulaire**,
Jean-Marc GONZALEZ

Vu pour acceptation



*Le Mandataire suppléant**,
Marjorie LORENZINI

Vu pour acceptation



*Les Mandataires**,

Julianne BETBEDER

Vu pour acceptation



Quentin LABORDE

Vu pour acceptation



(*Signatures précédées de la mention « vu pour acceptation »)